



Une qualité de vie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|----------------------|----|
| Nombre conseillers : | 27 |
| En exercice : | 27 |
| Présents : | 19 |
| Votants : | 23 |

N°DEL 2025_07_079_7

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre,

*Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de
Monsieur Bernard JOBERT, Maire.*

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2025

Objet : FONCIER

Accord de principe pour l'offre d'achat d'un bien immobilier

Présents :

| | |
|-------------------------|-------------------------|
| Bernard JOBERT | Marie-Paule MAUDUIT |
| René CARANDANTE | Jacques BUTTARD |
| Catherine HURAUT | Pierre MONETON |
| Yves NONJARRET | Thierry DOMENACH |
| Jean-Michel VIGNAT | Laurence GIORGINI |
| Linda TRIBET | Matthieu TAROT |
| Robert DALMASSO | Chloé DE BROUWER |
| Michèle CAPDEVIELLE | Marie-Françoise CASADEI |
| Gabrielle DALMAS | Catherine BRUNETTO |
| Brigitte RINAUDO PINEAU | |

Pouvoirs :

Stéphanie MECHIN donne procuration à Yves NONJARRET
Adama LACLAVERIE donne procuration à Pierre MONETON
Julie HIVERT donne procuration à Linda TRIBET
Bernard BRUNEL donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Michaël REBOTIER
Roger OLIVIER

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

=====

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante :

Un appartement situé dans la Résidence Le Gourbenet I à 395 rue Frédéric Mistral est actuellement à la vente.

Il s'agit d'un trois (3) pièces traversant vendu en partie meublé d'environ 68.50 mètres carrés, situé au 3^{ème} et dernier étage avec un balcon de 12 mètres carrés et une grande cave de 12 mètres carrés et dont le prix d'achat est fixé à 262 500 €.

Afin d'agrémenter le patrimoine foncier communal, une offre d'un montant de 262 500 € a été déposée auprès de CROIX VALMER IMMOBILIER, l'agence immobilière en charge de la vente.

En parallèle, France Domaine a été saisi afin d'obtenir une estimation immobilière de leur part et pour assurer la réalisation d'une acquisition (dans l'hypothèse où la vente serait conclue) à un prix conforme au marché.

La proposition d'achat à 262 500 € demeure sous réserve de l'estimation de France Domaine.

L'Assemblée est invitée aujourd'hui à donner son accord de principe à cette proposition d'achat qui pourrait être modifiée selon l'estimation qui sera fournie par France Domaine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu l'annonce immobilière pour la vente de l'appartement ;

Vu la proposition d'achat déposée ;

Considérant qu'il conviendra pour l'Assemblée de donner son accord de principe sur l'offre d'achat déposée ;

Considérant que cette offre demeure sous réserve de l'estimation de France Domaine ;

Considérant qu'en cas d'acceptation de l'offre de la Commune, il sera ultérieurement proposé à l'Assemblée de voter sur l'acquisition du bien ;

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

-De donner son accord de principe sur l'offre d'achat déposée de 262 500 € sous réserve de l'estimation de France Domaine ;

-D'autoriser Monsieur le Maire à prendre et signer tous documents afférents ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité des voix exprimées avec 19 voix pour et 4 abstentions (Matthieu TAROT, Marie-Françoise CASADEI, Bernard BRUNEL, Catherine BRUNETTO)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**



**Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET**

Le Maire

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Application agrée E-legale.com

99_DE-063-218300481-20251104-DEL2025_07_

